

(13 JUILLET)

Fête nationale

Cette année, la Commission Animation de la commune vous propose d'innover pour ce rendez-vous annuel avec un Pique-nique républicain.

Le principe est le suivant : chaque famille participante apporte un plat (salades, tartes salées, fromages ou desserts...) qui sera mis en commun et partagé.

Tables, chaises, couverts, assiettes, verres seront mis à disposition dans une aire de pique-nique réservée aux participants.

Apéritif, pain et café offerts. Pas de vente de boissons.

19h30 : Pique-nique partagé avec une démonstration de Country présenté par le Lévis Country Line Dance.

22h00 : Distribution des lampions (angle Charmes-Yvette).

22h15 : Défilé en musique avec l'Harmonie municipale.

23h00 : Feu d'artifice.

(ÉCONOMIE)

Vote du budget communal 2017 (P.3)



Voté par le Conseil Municipal, le Budget Primitif 2017 de la commune s'inscrit dans la continuité des budgets des précédents exercices.

Le résultat de clôture du Compte Administratif 2016 est excédentaire...



13 juillet : Pique-nique Républicain
programme des festivités ci-contre.



→ EDITO

Madame, Monsieur,

Les élections présidentielles et législatives ont fortement marqué et rythmé la vie de notre pays ces 6 derniers mois et les nouvelles orientations politiques qui en découlent pourraient à l'avenir modifier sensiblement la donne au niveau local en terme d'architecture administrative, de fiscalité, d'éducation, etc.

En attendant, la vie communale poursuit son cours avec le souci constant de préserver la qualité du cadre de vie de notre village, de disposer d'un patrimoine routier et bâti en bon état et répondant à vos besoins, et de ne pas alourdir les impôts. C'est dans cet esprit que le budget primitif a à nouveau été voté en mars, prévoyant en particulier d'importants travaux de voirie et d'assainissement, le remplacement de la chaudière de la mairie, le camion des services techniques, le simple vitrage de l'école et l'extension du cimetière.

La qualité de vie à Lévis-Saint-Nom, ce sont aussi ses activités, ses animations, ses manifestations. N'hésitez pas à consulter l'agenda et les rubriques associatives pour ne rater aucune occasion de vous divertir.

Je vous en souhaite une bonne lecture. Très bel été à toutes et tous. ●

Votre Maire

Anne Grignon

(VACANCES)

Opération "Tranquillité..."



Comme chaque année nous vous invitons, par précaution, à informer de votre absence la gendarmerie de Chevreuse.

La gendarmerie effectuera une ronde quotidienne des maisons et appartements qui lui auront été signalés.



Téléchargez la brochure "Prévention vols et cambriolages : quelques conseils" sur le site de la mairie : <http://www.levis-saint-nom.fr/images/stories/actualites/cambriolages.pdf>

Téléchargez l'imprimé "Opération tranquillité vacances"

- à déposer ou à adresser par courrier, 71 route de Rambouillet, 78460 Chevreuse,
- ou à envoyer par mail: bta.chevreuse@gendarmerie.interieur.gouv.fr

<http://www.levis-saint-nom.fr/images/stories/actualites/lotvddeindiv.pdf>

Ces documents sont aussi disponibles en mairie.

→ MAIRIE

Résumé du dernier conseil municipal



Séance du 29 mars 2017

● CYBER RISQUES

Le Conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances Cyber Risques pour la période 2018-2021, et autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.

● INDEMNITES DE FONCTION

Le Conseil municipal décide, avec effet au 1^{er} janvier 2017, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et à 16,5 % pour les Adjoints au maire.

● SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Le Conseil municipal décide de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une subvention au taux le plus élevé possible pour les investigations complémentaires à mener dans le cadre de la réalisation de l'étude de mise à jour du Schéma directeur d'assainissement de la commune.

● BUDGET COMMUNAL

Le Conseil municipal, approuve le compte de gestion, le compte administratif de l'exercice 2016, l'affectation des résultats et le budget primitif 2017.

● IMPOTS LOCAUX 2017

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017.

● BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, approuve le compte de gestion, le compte administratif de l'exercice 2016, l'affectation des résultats et le budget primitif 2017.



● ZERO PHYTO

Le Conseil municipal, sollicite une subvention du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour l'achat d'un désherbeur mécanique motorisé dont le montant s'élève à 3 090 € HT dans le cadre de démarche zéro phyto.

● BORNE FONTAINE

La commune projette l'acquisition d'une borne fontaine pour le plateau d'évolution et sollicite une subvention au taux maximum du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

● QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur le planning de la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles.



→ ÉCONOMIE

Vote du budget primitif 2017

Voté par le Conseil Municipal, le 29 mars 2017, le Budget Primitif de la commune s'inscrit dans la continuité des budgets des précédents exercices. Le résultat de clôture du Compte Administratif 2016 est excédentaire.

Budget Primitif Commune 2017

→ Le budget communal 2017 repose sur trois grands principes :

- maintien des taux des taxes locales pour ne pas alourdir les impôts,
- pas d'emprunt pour conserver un endettement nul,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement pour conserver une capacité d'autofinancement permettant de réaliser les investissements sans recourir à l'emprunt.

Fonctionnement

La maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue une priorité et un effort constants. Cette année, les trois postes de dépenses évoluent de la manière suivante :

- les charges générales, stables (+2 %), permettant néanmoins de réaliser les nombreux travaux ponctuels d'entretien de la voirie communale, l'entretien du nouveau bâtiment "Centre de loisirs", la réfection des bureaux de la mairie, la maintenance de nos systèmes de sécurité, d'énergie, des matériels informatiques.
- les charges de personnel, en augmentation (+6 %), mais maîtrisées malgré l'embauche d'une aide administrative, l'inflation, la réforme des

rythmes scolaires, l'augmentation des charges patronales,

(• les charges de gestion courante, réduites (-18 %), partiellement dues à des articles changeant de chapitre M14, pour subventionner les budgets annexes du CCAS et de la CDE, participer aux divers organismes de regroupement et garantir l'équilibre budgétaire de l'école des Sources et du Centre de loisirs.

La commune a décidé à nouveau pour cette année de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux qui demeurent inchangés :

- taxe d'habitation (TH) : 14.01 %
- taxe sur le foncier bâti (TFB) : 10.14 %
- taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 59.74 %
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 17.76 %.

Globalement, les dépenses du budget de fonctionnement 2017 sont stables malgré l'augmentation constante du prélèvement obligatoire de l'Etat, le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour réduire sa dette. Le bon résultat reporté de l'exercice 2016, supérieur à celui de l'année précédente, permet de basculer un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 680 000 €.

Concernant les recettes, la perception des taxes et impôts suit l'inflation

(+1,2 %) alors que les dotations de l'Etat sont en forte diminution (-15 %/an) depuis 3 ans.

Investissement

Le budget d'investissement 2017 prévoit l'engagement et/ou la réalisation des aménagements et travaux suivants financés en autofinancement et grâce à l'obtention de subventions de l'Etat, du Département. Les travaux suivants sont inscrits au budget :

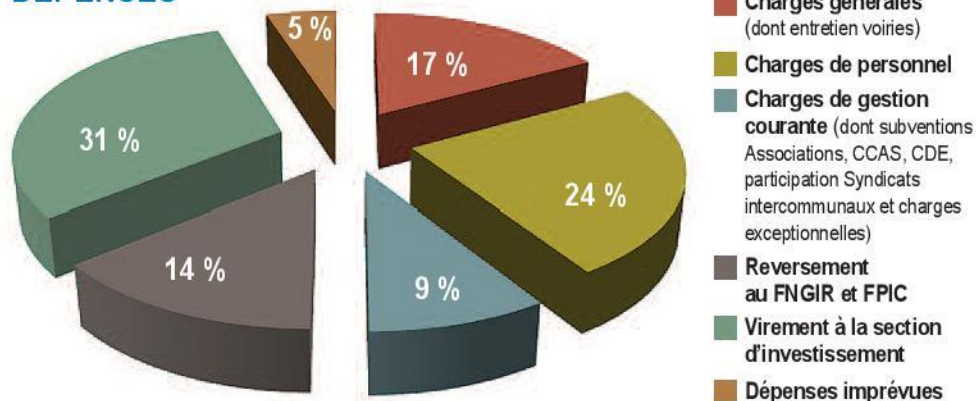
- travaux d'entretien et de renforcement de la voirie communale,
- remplacement du jeu de la cour de la maternelle,
- rénovation du couloir et de l'espace intérieur de l'école primaire (fenêtres alu, double vitrage),
- remplacement de la chaudière de la mairie,
- remplacement du camion des services techniques,
- agrandissement du cimetière,
- amélioration de la sécurité routière et de la gestion du stationnement.



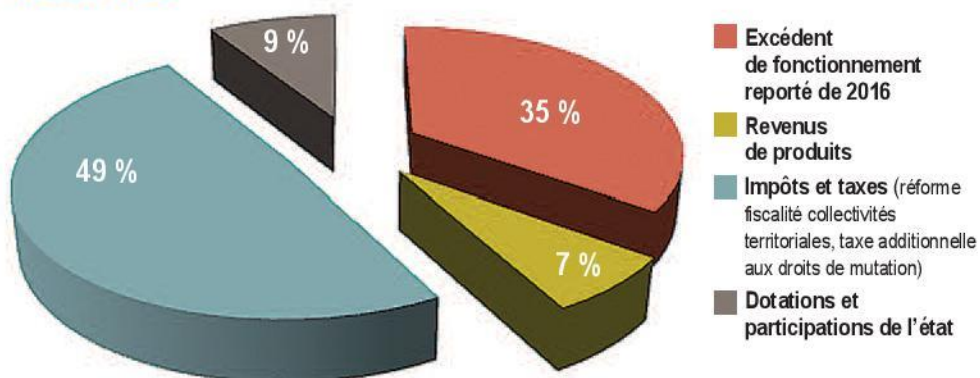


FONCTIONNEMENT : BUDGET DE 2 172 000 €

DEPENSES

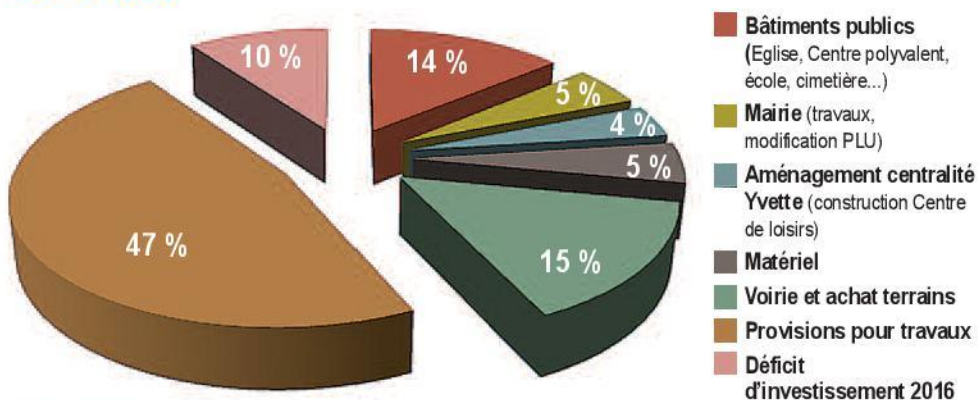


RECETTES

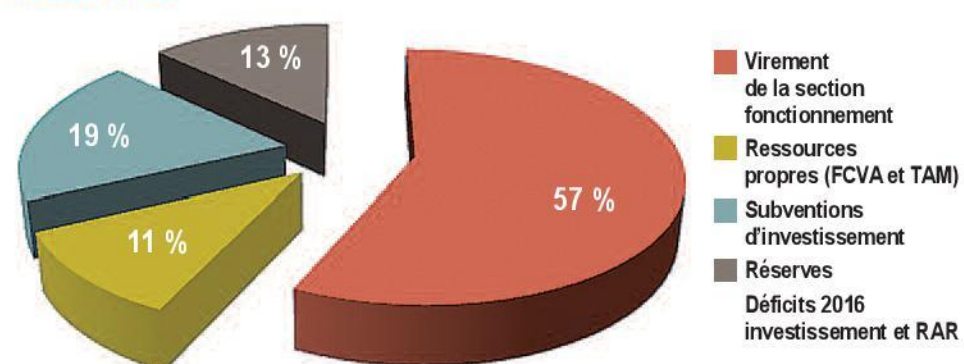


INVESTISSEMENT : BUDGET DE 1 188 000 €

DEPENSES



RECETTES



Économie... : vote du budget 2017



Budget Primitif Assainissement 2017

Voté également par le Conseil municipal, le 29 mars 2017, le Budget Primitif 2017 de l'assainissement s'inscrit dans la continuité des budgets précédents.

Le budget d'exploitation 2017 s'équilibre, compte tenu des dépenses suivantes :

- le contrat d'entretien du réseau sous-pressure, regroupé à celui du réseau gravitaire,
- le renouvellement de plusieurs pompes de relevage,
- le curage des avaloirs des eaux pluviales.

Par les recettes suivantes :

- les abonnements de branchements d'administrés aux réseaux,
- les redevances d'assainissement liées aux réseaux gravitaire et sous-pressure,
- l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice précédent.

Le budget d'investissement prévoit des travaux d'assainissement pour cet exercice suite à l'engagement de l'actualisation de notre schéma directeur d'assainissement (SDA). Les travaux suivants sont provisionnés :

- la rénovation du réseau pluvial,
- les travaux sur les réseaux suite à étude SDA,
- les compléments de travaux sur les réseaux suite aux ITV.

Les budgets de la décennie à venir devront tenir compte des éléments suivants :

- le versement des subventions s'est arrêté en 2013, alors que les échéances des emprunts courent jusqu'en 2022,
- la fin de durée de vie des pompes de relevage, estimée à 10 ans,
- le réseau gravitaire, installé depuis près de 30 ans, nécessite des travaux au-delà des seules opérations de maintenance courante (ITV).

Budget CCAS : Centre communal d'action sociale

Le budget du CCAS (budget annexe du budget communal ne comporte qu'une section de fonctionnement. Les recettes proviennent essentiel-

lement de la subvention communale et de libérations reçues des participants ou de dons. Ces fonds permettent au CCAS, d'ai-

der des familles de la commune dans le besoin et d'organiser des activités pour les personnes du 3^e âge.

Le CCAS intervient pour :

- apporter une aide alimentaire, fournir des aides d'urgences aux familles,
- offrir des colis de fin d'année, attribuer des bons d'énergie,
- assurer un service de télésurveillance,
- gérer une livraison de repas à domicile, regroupée avec Les Essarts-le-Roi,
- organiser un repas de fin d'année et une animation,
- organiser deux goûters et deux repas traditionnels par an,
- organiser une sortie de printemps pour les personnes du 3^e âge.

Budget Caisse des Ecoles : Ecole et Centre de loisirs

Le budget de la Caisse des Ecoles (budget annexe du budget communal) ne comporte qu'une section de fonctionnement.

Les recettes proviennent essentiellement de la subvention communale (équilibre du fonctionnement pour l'école et le Centre de loisirs) et d'organismes tels que la CAF, de participation des parents aux services périscolaires et de libéralités reçues des participants ou de dons (pour le Centre de loisirs).

Ces fonds permettent à la CDE d'équilibrer les dépenses indispensables "Autour de l'Ecole" telles que l'étude surveillée, la garderie, le Centre de loisirs et de gérer ses charges de personnel.

La CDE intervient également pour :

- financer les récompenses pour la fin d'année scolaire (livres, spectacle...),
- financer les transports pour les écoles maternelle et primaire,
- financer les transports et activités pour le Centre de loisirs. ●



(VOIRIE)

Rappel de quelques règles...



Avec la belle saison, la végétation se fait luxuriante, petits et gros travaux fleurissent.

Un petit rappel de quelques règles du bien-vivre ensemble.

Après des travaux, une livraison de matériaux divers empiétant sur l'espace commun, la voirie doit impérativement être rendue à son état de propreté initiale.

L'entretien des trottoirs et caniveaux au droit de sa façade incombe aux propriétaires riverains de la voie publique.

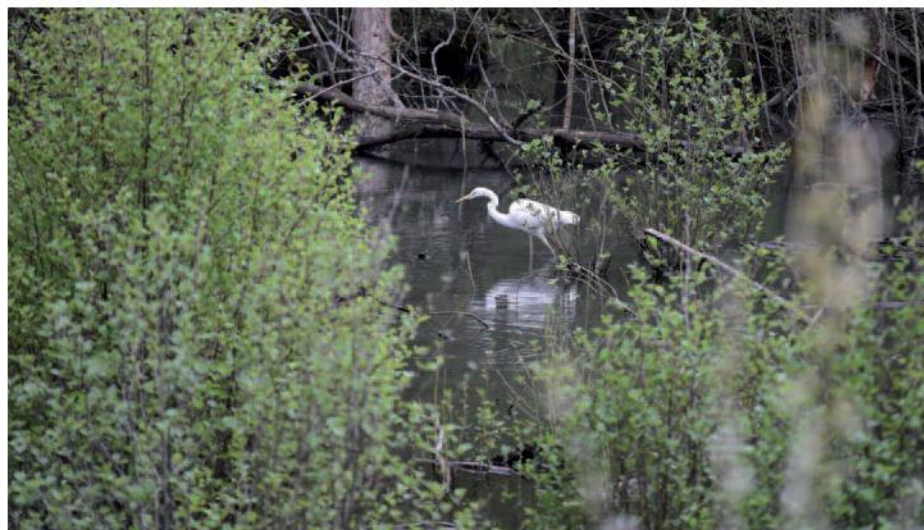
Le nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs.

Attention : le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques.

Les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public. En aucun cas, la végétation ne doit gêner la visibilité notamment à l'approche d'un carrefour ou d'un virage ni gêner le passage des piétons ou cacher un panneau de signalisation routière.

Enfin toute activité impliquant une occupation du domaine public (dépôt de benne, opération d'élargissement, déménagement, travaux...) doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable ou d'une déclaration en mairie.

→ LIAISON DOUCE Une histoire d'eau...



→ La liaison douce entre Girouard et Yvette est un chemin agréable qui permet de découvrir à pied la vallée humide de l'Yvette. Le long de son parcours un crapauduc permet à l'Amicale en mars-avril de gérer en partie la migration des crapauds vers les frayères de l'étang privé du Pré du Moulin neuf.

Un banc judicieusement placé, permet d'observer en toute quiétude, la faune de cette pièce d'eau. N'hésitez pas à jouer les voyeurs à l'aide d'une paire de jumelles. Canards Colvert, poules d'eau, oies du Canada (bernaches) côtoient quelques échassiers dont le héron gris et sa cousine protégée la grande aigrette blanche, avec un peu de patience, vous pourrez observer un nageur à poil long classé comme nuisible : le ragondin.

Jusqu'au début du 20^e siècle, cette vallée humide était autrefois composée de prairies inondables destinées à la pâture ou au fauchage manuel. Les zones boisées se limitaient au bord des plateaux et versants abrupts. A la place de l'étang de barrage actuel créé vers 1949, l'Yvette étalait ses nombreux méandres en parallèle du bief creusé à flanc du versant pour alimenter les moulins. L'abandon de l'exploitation de ces prairies dans les années soixante va conduire en 20 ans à un boisement forestier.

La directive européenne sur la continuité écologique des cours d'eau, la restauration des prairies humides, les travaux nécessaires pour lutter contre l'effondrement des berges pourraient modifier une fois de plus ce paysage mais en préservant les enjeux écologiques et privés. ●

RUE DES BRUYÈRES : PEAU NEUVE DE LA CAVE AU GRENIER



Cet été, au titre du plan triennal, la rue des Bruyères fera peau neuve de la cave au grenier, ou presque... elle sera revêtue d'un nouvel enrobé. Mais un traitement en profondeur de son réseau de distribution d'eau potable s'imposait.

A la faveur du programme de renouvellement de canalisations adopté par le Syndicat intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau (SIRYAE), le réseau souterrain est désormais en totale réfection.

Les travaux menés par le Groupement SOGEA/SAUR permettront ainsi d'offrir une voie saine tant en sous-sol qu'en surface.



LE RÛ DES CHARMES POLLUÉ

Notre village est traversé par la rivière Yvette, les rûs des charmes et du Pommeret. S'il est bien entendu totalement pros- crit d'y rejeter les eaux usées, il semble nécessaire de rappeler qu'il est tout autant interdit d'y jeter bidons, plastiques et autres déchets. La liste des déchets trouvés par les riverains serait longue à dresser.

Alors pensez à notre environnement et à l'amélioration de la qualité de nos cours d'eau, éviter d'y jeter ou déposer à proximité toutes sortes de déchets. Les poubelles sont là pour ça.

→ NETTOYAGE... Une collecte de 200 kg



→ Deux cents kilos de déchets collec- tés pour le nettoyage de printemps.

14h30, 18 mars 2017, le Nettoyage de prin- temps a mobilisé une dizaine de Lévis- siens, qui avaient rendez-vous sur le parking de la Mairie. Munis de gants, gilets jaunes et sacs, les accessoires nécessaires pour cette manifestation organisée par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et la commune, ils se sont dispersés vers cer- tains sites de la commune, repérés au préa- lable : les alentours du terrain d'évolution, la RD 58 et le parking de Maincourt.

La majorité des déchets sur le terrain d'évolution concerne des mégots de ciga-

rettes, des bouteilles de verre et des rési- dus de restauration rapide (sacs, gobelets, boîtes).

Sur la RD58, les bénévoles ont ramassé des pneus, des dosettes énergisantes pour cyclistes (faire du vélo c'est écolo, mais les dosettes ne sont pas biodégra- dables), des canettes de bière et des matériaux pouvant faire croire que les bas-côtés sont considérés comme une déchetterie publique.

L'opération s'est terminée autour d'un goûter.

Merci à tous les participants et à l'année prochaine ●

(EAU) Décarbonatation à Lévis-Saint-Nom

L'usine de traitement de Bîmes qui fournit et fournira en eau courante avec une dureté passant de ~42°F à ~22°F (teneur en calcium et en ma- gnésium), entre autres Lévis-St- Nom, sera opérationnelle dans le courant du second semestre 2017.

Le gros œuvre a été terminé en 2016. Puis, il y a eu la réalisation de la bache d'eau brute et la char- pente du bâtiment.

Mr Guy Pelissier, président du Siryae (Syndicat Intercommunal de la Ré- gion d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau), attire l'attention sur les intérêts des usagers à ne pas procéder à de quelconques investissements indivi- duels de traitement du calcaire dans leurs propriétés respectives, car ceux-ci ne seront manifestement plus d'aucune utilité dans le délai susvisé. Le prix de l'eau ne sera pas augmenté du fait de ce nouveau traitement.

(TRAVAUX) Un nouveau venu sur la commune



Bras articulé, caisson déposable, cof- fre de rangement, je suis le nouveau Peugeot Boxer aux couleurs de la commune. Fin avril, j'ai pris le relais de mon prédécesseur usé par 17 an- nées de labeur pour me mettre à votre service.

(CCAS)

Le programme



Le programme des festivités jusqu'à la fin de cette année : après notre sortie de printemps à Dieppe le 30 mai, les mardis après-midi cinéma mensuels.

Jeudi 5 ou vendredi 6 octobre le midi, notre traditionnel repas d'automne, à la Ferme de la Quoiquetierie à Vieille-Eglise (à confirmer).

Samedi 9 décembre à midi, notre repas de fin d'année au Cabaret du Bout des prés à Cernay-la-Ville.

Venez avec nous !!!!

(TENNIS CLUB)

Si vous souhaitez jouer au tennis pendant les beaux jours, vous pouvez prendre une "cotisation été", valable du 1^{er} mai au 30 septembre dans les mêmes conditions que la cotisation annuelle. Elle coûte :

- Adultes : 50 € + 29 € de licence reversée à la FFT = 79 €

- Enfants jusqu'à 18 ans : 25 € + 20 € de licence = 45 €

- Si la personne est déjà licenciée dans un autre club, le prix de la licence sera déduit.

Si des amis ou de la famille sont chez vous pour un séjour et que vous souhaitez les inscrire pendant cette période, contactez-nous, nous nous adapterons à votre demande.

Plusieurs tournois sont en cours : doubles mixtes, doubles parents-enfants, interne. Ils se termineront lors de la Fête du club le 25 juin, à partir de 10h, avec pique-nique "Auberge espagnole" sur place le midi et remise des prix et coupes lors d'un apéro offert par le club vers 18h.

Le Tournoi Open (ouvert de non-classé à 15) démarrera le 23 août, finale le 10 septembre.

Pour nous joindre : 38780133@fft.fr ou Manuela : 06 87 11 19 99

(LEVIS COUNTRY LINE DANCE)

Bal annuel et cours de danse...



→ Le Lévis Country Line Dance a donné son bal annuel, le dimanche 23 avril dans la Salle polyvalente.

Une cinquantaine de personnes sont venues faire "chauffer leurs tiags" dans une ambiance festive et chaleureuse.

Les cours de danse Country et line dance ont lieu tous les jeudis : 20h15/21h15 - cours débutant (en juin possibilité de venir faire un essai), 21h15/22h15 - cours novice. ●

Renseignements :

<http://leviscountry.free.fr/> ou 06 21 57 72 04

(F2L)

Salon des arts et rendez-vous...



→ Le Salon des arts de mars s'est clôturé par la remise du Prix du public artiste à Floo, sculptrice de métal, et du Prix artisan à Nacima Talbi, qui fabrique des cosmétiques naturels. Félicitations pour la qualité de leur travail !

Ce salon a été riche en animations avec une performance et des temps musicaux au piano et à la flûte. Nous remercions vivement les artistes auteurs de ces beaux moments d'émotion.

Mais déjà la fin d'année approche, avec pour les élèves, la perspective de montrer les progrès effectués sur l'année.

Après le 1^{er} Gala de danse le samedi 10 juin au Scarabée, à la Verrière, puis le Concert des élèves le dimanche 11 juin après-midi, à la Salle polyvalente de Lévis.

Nous vous attendons :

le dimanche 18 juin après-midi, à la Salle polyvalente de Lévis pour le 2^e Gala de danse.

Enfin, les préinscriptions seront ouvertes dans la deuxième quinzaine de juin. ●

Pour tout renseignement, consulter F2L sur le site de la mairie ou écrire à : f2l.levis@gmail.com.



(CLUB DES JEUNES D'AUTREFOIS)

→ A la parution de ce journal, le Club aura organisé en avril son déjeuner "Repas Printanier" avec après-midi dansant animé par un trio de musiciens : clavier, accordéon, guitare. c'est une nouveauté du Club ! Nous avons également célébré l'entrée dans leur 91^e année de trois de nos adhérents, un cadeau leur a été remis à cette occasion. En mai, a eu lieu une sortie à Châteaudun et un séjour en Hollande (photo ci-dessus). Le jeudi 15 juin, un loto avec goûter sera organisé dans la petite salle du Centre polyvalent, adhérents soyez nombreux à passer l'après-midi avec les membres du bureau.

Pendant les mois de juillet et d'août, les membres du Bureau feront relâche, aucune activité ne sera proposée pendant cette période. Le jeudi 21 septembre, un goûter avec jeux sera organisé dans la petite salle du Centre polyvalent. A cette occasion une présentation du séjour en Toscane sera faite par l'agence de voyages. Du samedi 7 au samedi 14 octobre 2017, Séjour en Toscane pour celles et ceux qui auront réservé. Du samedi 2 au lundi 4 décembre, séjour 3 jours / 2 nuits pour la Saint-Nicolas à Nancy au prix de 469 €/pers. (transports, hébergement, repas et visites inclus).

Pour vous inscrire à cette sortie, renseignez vous auprès du Président, pas d'adhésion obligatoire au Club, une participation de 10 € supplémentaire vous sera demandée.

Le Président Michel Guichard - Mobile : 06 07 26 70 52 - Email : mgd78320@gmail.com

VOS RENDEZ-VOUS A LEVIS-SAINT-NOM

Juin

Samedi 3 : Permanence UFC Que Choisir 10h-12h
Samedi 10 : Gala de danse au Scarabée (F2L)
Samedi 10 : Café littéraire 10h30 (Graines et Cultures)
Dimanche 11 : Concert de fin d'année des élèves (F2L) Salle polyvalente
Dimanche 11 : Elections législatives
Samedi 17 : Permanence UFC Que Choisir 10h-12h
Dimanche 18 : Gala de danse Salle polyvalente (F2L)
Dimanche 18 : Elections législatives
Jeudi 15 : Loto et Goûter (Jeunes d'Autrefois), 14h30-18h Petite salle
Samedi 24 : Fête de l'école (La Récré)

Juillet

Jeudi 13 : Fête nationale

Sept.

Samedi 9 : Forum des Associations 10h-17h
Samedi 16 et dimanche 17 : Journées du Patrimoine
Jeudi 21 septembre : Goûter et Jeux (Jeunes d'Autrefois), 14h30-18h Petite salle

(PAROISSE)



Les vacances approchent. Comme chaque année, notre église fermera début juillet jusqu'à fin août. La Messe aura donc lieu tous les dimanches à 9h30 dans notre belle petite église de Lévis, jusqu'au 2 juillet, et reprendra à partir du 3 septembre. Venez rejoindre notre assemblée dominicale qui ne cesse de grandir.

A la rentrée, si votre enfant entre en CE2, CM1 ou CM2 et se pose et vous pose des questions sur la vie, la mort, le bonheur, la justice... Si vous souhaitez qu'il découvre Jésus, les grands personnages bibliques, les grands saints, l'amour de Dieu pour tous les hommes...

Alors, n'hésitez pas, qu'il soit baptisé ou non : inscrivez-le au catéchisme.

Et contactez Raymond David
06 74 95 13 94

raylau.david@wanadoo.fr

Pour les collégiens et lycéens qui souhaitent se retrouver pour réfléchir sur l'adolescence, la société, l'Eglise, mais surtout sur leur propre vie et la façon de grandir en chrétiens, l'Aumonerie les accueille en équipes et leur propose des temps forts et grands rassemblements.

Contactez Marie-Christine Deteix au
06 87 49 31 58 - mc.deteix@free.fr

A tout âge, il est possible de se préparer au baptême.

Renseignez-vous auprès de Florence Lecuellet au 06 78 38 84 87

florence.lecuellet@gmail.com

Pour toute autre information :
www.mesnil3c-paroisses.org

(RAPPEL)

Bons énergie

Savez-vous que vous pouvez peut-être en bénéficier, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Si vous êtes : non imposables, âgés d'au moins 65 ans ou retraités (entre 60 et 65 ans), bénéficiaires de la carte d'invalidité. La somme est fixée à 250 € par bénéficiaire

Voyage dans le temps... toute une histoire...



Le Prieuré Saint-Pierre

→ Ce site, dont l'existence est attestée depuis le IX^e siècle est le site habité le plus ancien de Lévis-Saint-Nom. Son nom Latin "prioratus aequata" indique la présence d'eau, les sources étant souvent des lieux sacrés.

Du domaine, ne subsiste aujourd'hui que l'ancienne chapelle. Jusqu'en 1902, date de la construction de la route, le chemin des Essarts à Girouard passait par l'actuelle rue du Prieuré, de là on accédait à la rivière et ses cressonnières... ●

XII^e SIÈCLE

→ L'histoire du Hameau d'Yvette est mentionnée pour la première fois dans une Bulle du Pape Innocent II en 1137 et est indissociable de celle du Prieuré.

Son domaine, outre le Prieuré se compose d'une source appelée fontaine de Sairet ou des Aires, de prés pour les bêtes, de terrains pour jardiner et cultiver la vigne. La rivière est la limite avec la paroisse des Layes qui dépend de l'Abbaye de Saint-Denis.

De la fin du XII^e jusqu'à la première partie du XIV^e, l'agriculture prédomine, le domaine s'étend et se voit décuplé avec le bois St-Pierre.

"Un tel domaine attirera des convoitises de la part des seigneurs locaux. Le pouvoir royal devra intervenir !"

Effectivement il y aura des conflits avec le Seigneur de Chevreuse de 1264 à 1265.

Le jugement royal d'Henry I^{er} est nécessaire pour ramener le calme et mettre fin aux ravages cycliques de ce seigneur sur ce domaine.



Il a entre autre commis quelques incivilités : bris de murs et de clôtures, vol de volailles et de chevaux.

Le Prieur demande alors justice :

Sentence du procès d'Hervé, Duc de Chevreuse en 1265 :

"doit effectuer les processions suivantes :

- à l'ascension, à Notre-Dame de Paris, tête nue, sans coiffe ni capuchon,
- le dimanche suivant, à l'église d'Yvette,
- celui d'après, à Chevreuse,
- enfin en dernier lieu celle de l'Abbaye.

Il n'en aurait fait aucune, car il serait dé-cédé durant la procédure".

Remerciements :
Extraits du livre
"Au fil de l'Yvette"
L'AMICALE.
Photo "Prieuré":
G. Mallet.



XVI^e AU XVIII^e SIÈCLE

Au fil des siècles, de nombreux prieurs, souvent de la même famille, se succèdent. En 1586, une Bulle du pape Sixte Quint autorise l'aliénation du temporel aux besoins de la religion. De cette époque jusqu'à la Révolution, la ferme de Malpou fait l'objet de baux successifs entre les prieurs et les exploitants. Ces baux, ne laissent rien au hasard, tant dans la description des propriétés que dans celle des redevances.

Le Moulin de La Louchette disparu en 1651, est exploité sur la rivière. Le bail établi le 17 mars 1600 avec le meunier Robert Carpentier, indique le *"paiement d'une redevance annuelle de 9 écus et 12 sols mais aussi la mouture gratuite pour le prieur"*.

De la fin du XVI^e siècle à celle du XVII^e, la messe est dite par les prieurs. Après 1692, ils ne vivent plus là en permanence.

La vigne à Yvette

Côteau exposé au sud. Yvette est un vignoble imposant, la maison du vigneron est à la Gripière. Le vin est fort apprécié et la production procure au Prieuré d'intéressants revenus.

Le 12 avril 1682, est vendu à Jacques Piot, cabaretier à Gîrouard, une pièce de vin de la récolte 1681. Aucune trace de ce millésime....

Le curé de Lévy et le Prieur d'Yvette s'affrontent à propos de l'enjeu financier des

dîmes de vin, la Révolution, en supprimant cet impôt, mettra fin au contentieux.

Le dernier Prieur "commendataire" meurt en 1733. Le Prieuré revient alors au chapitre de l'Abbaye de Saint-Maur des Fossés.

Dans une ordonnance, l'Archevêque de Paris interdit la chapelle, la dernière messe le 27 juillet 1750, sera dorénavant dite et "acquittée" à l'église de Lévy. Le Prieuré est incorporé au chapitre de Saint-Louis du Louvre.

En 1774, le chartier de l'Abbaye de Saint-Maur des Fossés décrit ce qu'il reste du prieuré : *"maison du jardinier avec la place, la volière, la cour, le jardin, des terres cultivables et un pré"*.

XIX^e A NOS JOURS...

Le Prieuré demeure longtemps une source de revenus. Laboureurs, manœuvriers ou journaliers y vivent au rythme de la terre.

Jusqu'en 1902, date de la construction de la route, le chemin des Essarts à Gîrouard passait par l'actuelle rue du Prieuré laissant l'accès direct à la rivière et à la culture du cresson.

Du domaine, ne subsiste aujourd'hui que l'ancienne chapelle, aujourd'hui maison particulière reconnaissable par ses contreforts, elle fut un temps, à la fin du XIX^e siècle, une... étable. ●

(PNR) Annuaire culturel



Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est heureux de vous annoncer l'actualisation de son Annuaire culturel.

Cet annuaire recense les lieux, structures et acteurs culturels implantés sur tout le territoire du Parc. Il sera accessible à tous sur le site du PNR et dans une version papier allégée.

Que vous soyez un artisan d'art, un artiste professionnel, une bibliothèque, une collectivité ou une association de passionnés d'histoire, cet outil vous offrira non seulement une visibilité supplémentaire, mais aussi la possibilité de trouver facilement des partenaires avec qui monter des projets.

Vous avez un espace disponible ? Du matériel à louer ? De nombreux acteurs culturels sont à la recherche de lieux pour exposer, jouer, danser, conter...

Vous n'êtes pas directement concerné par cet annuaire ? Parlez-en à vos connaissances qui pourraient être intéressées !

Le formulaire d'inscription est disponible à l'adresse ci-dessous :

Dans un premier temps, seule l'inscription est possible. Il faut d'abord constituer une base de données avant la mise en ligne des fiches individuelles. L'annuaire dans sa forme complète devrait être disponible d'ici l'automne.

A bientôt sur le site du Parc !

Lien vers Annuaire culturel

<https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/une-autre-vie-sinvente-ici/vie-sociale-et-culturelle/annuaire-culturel>



(ÉLECTIONS)

Elections présidentielles. L'ensemble et le détail des résultats est consultable sur le site de la commune www.levis-saint-nom.fr

PREMIER TOUR : E. MACRON = 341 - F. FILLON = 320
JL. MELENCHON = 185
M. LE PEN = 154 - B. HAMON = 56
N. DUPONT AIGNAN = 50
F. ASSELINEAU = 16
J. LASSALLE = 6 - P. POUTOU = 6
J. CHEMINADE = 4
N. ARTHAUD = 3

DEUXIEME TOUR : E. MACRON = 761 - M. LE PEN = 233

(ÉTAT-CIVIL)

Décès

Christiane BOIRIE le 27/03/2017

Chantal COLIN le 09/03/2017

Réole MARTEL 17/03/2017

Daniel MOTTIER le 25/03/2017

Bernadette FENAUT le 19/04/2017

Mariage

Grégory IAUCH et Charlotte PAGES
le 14 /04/2017

→ CÔTÉ JARDIN

Profitons, c'est l'été...



→ Sur le plan météorologique, après un mois d'avril frais et sec qui n'a pas toujours favorisé le jardinage, l'été montre enfin son bout du nez. Parmi les différents travaux à réaliser dans le jardin d'agrément on peut citer :

- la plantation des bulbes d'été qui devra se faire rapidement comme les dahlias, glaïeuls, tigridias, Agapanthes, Alstroemères, Amaryllis, Arums...

- l'implantation des plantes vivaces qui apportent une grande simplicité de culture. Celles-ci très diverses et variées sont en général très robustes et rustiques. Ainsi par exemple :

- ceux qui ont des jardins ombragés

pourront sélectionner les hellebores qui égayent les coins privés de soleil. Les heuchères et les asperules qui associées vont si bien ensemble, les astilbes aux fleurs ressemblant à des épis roses et plumeux, les cœurs de Marie blanches ou roses, les rhododendrons...

- pour ceux qui veulent occuper le terrain et limiter ainsi le désherbage, certaines plantes vivaces couvre-sol sont de véritables championnes. Basses, rampantes ou tapissantes, elles habillent les talus, le pied des arbres de leur longue floraison ou soulignent agréablement allées et bordures de massifs. Ainsi les bergénias présentent dans ce cas une excellente solution.

- toujours dans le sens de chercher à se simplifier la vie nous devons noter que certaines annuelles se comportent comme certaines vivaces. En effet, elles se renouvellent systématiquement par graine, sans notre intervention. Parmi celles-ci on trouve les giroflées, les capucines, les corydales, les coquelicots cochenilles, les belles de nuit, les verveines de Buenos Aires...

- le jardinier sait se battre pour protéger ses plantes en place mais il doit savoir également anticiper sur l'avenir. Ainsi malgré tous nos efforts, la maîtrise de la pyrale sera de toute manière très difficile à réaliser et nous devons déjà choisir une alternative à la culture du buis. Le Lonicéra ou chèvrefeuille est un type d'arbuste très rustique, de culture facile, tolérant à tous types de sols et en plus qui se plaît aussi bien à mi-ombre qu'en plein soleil. Etant en plus une plante de croissance rapide qui supporte très bien les périodes de sécheresse, il trouvera donc sa place aisément dans nos jardins. La multiplication s'effectue facilement par bouturage de tiges aoûtées ou par marcottage. Il en existe presque 200 espèces mais sur un plan esthétique celles qui se rapprochent le plus du buis sont le Lonicera nitida elegans ou chèvrefeuilles à forme de buis et Lonicera pileata un peu plus recouvrant. Sur un plan visuel, l'illusion est quasi-parfaite.

On aura aussi à tailler après la floraison les arbustes comme les forsythias, lilas, groseillers à fleurs, cognassiers du Japon... et aussi les rejets des rosiers. Ces gourmands affaiblissent les pieds principaux. Si vous avez de la rhubarbe, coupez les tiges qui portent les fleurs à la base pour obtenir de grandes feuilles avec un long pétiole.

Le paillage des massifs est considéré comme de plus en plus important. Il présente l'avantage de conserver l'humidité aux pieds des plantes tout en limitant les repousses des mauvaises herbes. L'enfouissement ultérieur de cette matière organique permettra ensuite d'améliorer considérablement la structure du sol.

Bien d'autres points seraient à traiter mais terminons par un dernier mot sur les chenilles défoliatrices, qui font parler d'elles en ce moment, sur les arbres fruitiers notamment les pommiers. Ces arbres peuvent être protégés par un traitement avec le Bacillus Thuringiensis que vous trouverez facilement dans le commerce.

Bon jardinage et à bientôt.



Daniel de L'Amicale



Lévis Saint Nom



Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Lévis-infos
JUIN 2017 - N°14
Journal municipal édité par la Mairie de Lévis-Saint-Nom
Directrice de la publication : Anne Grignon - Rédaction : Commission Communication Martial Goussard - Anne Bergantz Laure Bongert - Anne Grignon Jean-Pierre Morel - Sylvie Roiseux Myriam Santerne
Conception réalisation : A com. Anssens - Crédit photos : Mairie Lévis-St-Nom - F. Anssens PNR - Orange - Freepik.com Pixabay - DR.

MAIRIE LEVIS-SAINT-NOM
Place Yvon Esnault
Tél. 01 34 61 82 05
Fax : 01 34 61 49 94
levis.mairie@orange-business.fr
www.levis-saint-nom.fr
Ouvert : Lu - Ma - Me - Ve : 8h30-12h
Je : 8h30-12h - 14h-20h.